

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021
TENUE A 20H30 A LA SALLE DU SIEGE COMMUNAUTAIRE
BOULEVARD GUERIN D'APCHER**

Sous la présidence de Mme Christine HUGON, Maire
(convocation envoyée le 06 juillet 2021)

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

Présents : Mme HUGON, M. GACHE, M. BUFFIERE, Mme LADEVIE, M. ROBERT, Mme BOULLE, M. HERTZOG, M. CHALMETON, Mme MALIGE, M. CONSTANT, Mme DUPEYRON, Mme GASTAL, Mme BUFFIERE, M. BRUGERON, M. MAGAUD, Mme DUPONT, M. BARRANDON, Mme FANGOUSE.

Absents avec procuration : Mme Valérie ERWIN (procuration à M. Christophe BUFFIERE), M. Benjamin PROUHEZE (procuration à M. Christophe GACHE).

Absent excusé : M. Pierre LAFONT.

Absents : Mme Muriel TIER, Mme Jocelyne ANFRAY, M. Christian PARAN, Mme Catherine MEISSONNIER, Mme Marie-Laure GAUTHIER, M. Cyril MOURGUES.

M. Christophe BUFFIERE a été nommé pour exercer les fonctions de Secrétaire.

Ordre du jour :

Appel Nominal

Vérification du quorum

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 juin 2021

1 – Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation

2 – Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif – Exercice 2020

3 – Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif – exercice 2020

4 – Ouverture dérogatoire des commerces le dimanche – Année 2021

5 – Informations diverses

6 – Questions diverses

La séance est ouverte à 20h35.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

Il est constaté l'absence des membres de la liste de l'opposition « Ensemble pour Saint-Chély », malgré plusieurs procurations données adressées en mairie.

Le quorum est vérifié.

Madame le Maire propose, une fois n'est pas coutume, de bouleverser le déroulement de l'ordre du jour.

M. Frédéric MAHEUX, représentant de VEOLIA-EAU dans le département implanté à Mende, a répondu favorablement à l'invitation de la municipalité de venir présenter à l'assemblée délibérante, les rapports annuels du délégataire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Elle demande au conseil d'approuver de démarrer par ces présentations, ce que l'assemblée municipale consent bien volontiers.

En charge de la responsabilité du suivi des délégations de service public pour VEOLIA-EAU, M. MAHEUX évoque les effectifs qui interviennent sur les réseaux de la commune : 5 agents polyvalents présents régulièrement dont un électromécanicien, M. Cédric TRINCAL.

En plus du site de Saint-Chély d'Apcher, l'équipe s'occupe également de la DSP de Saint-Alban sur Limagnole, et de secteurs en limite du Cantal.

M. MAHEUX invite à suivre un exposé synthétique des données essentielles à retenir concernant les rapports annuels au délégataire, diffusés sous forme de power point.

Les deux power point sont joints au présent compte-rendu.

Ces présentations terminées, Madame le Maire reprend l'enchaînement de l'ordre du jour, tel qu'il a été transmis aux conseillers municipaux, juste après avoir souligné la présence de la chargée de communication de la ville, Mme Sabrina MARTY.

Mis aux voix, le compte-rendu de la séance du 09 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation

Madame le Maire présente à l'assemblée les décisions du Maire qu'elle a prises dans le champ des délégations conférées par le Conseil Municipal, en application des dispositions figurant à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, conformément aux crédits inscrits au Budget Primitif 2021.

Décision n° 2021-57 – Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au Groupe Lemercier Sport du 08 au 13 juillet 2021.

Décision n° 2021-58 – Convention de mise à disposition d'un garage sis n° 6, Lotissement les Castors à Saint-Chély d'Apcher destinée au remisage du matériel de spectacle de l'Association « Gévaudan Spectacle 48 ».

Décision n° 2021-59 – Convention de mise à disposition d'installations sportives à l'Association « Point d'Interrogation Vendarguais » du 31 juillet 2021 au 1^{er} août 2021, inclus.

Décision n°2021-60 – Résiliation de la convention d'occupation établie depuis le 28 novembre 2016 avec la Direction départementale des Finances Publiques, 1^{er} ter, Boulevard Lucien Arnault 48000 MENDE, pour la location d'un appartement de type 5, sis,34, Rue Théophile Roussel à Saint-Chély d'Apcher.

Décision n°2021-61 – Achat d'un véhicule électrique à l'usage des services techniques.

Décision n° 2021-62 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'opération de réhabilitation et de réaménagement de la station de traitement des eaux usées de la Commune de Saint-Chély d'Apcher – Désignation du prestataire.

Décision N° 2021-63 – Réhabilitation et réaménagement de la station de traitement des eaux usées de la Commune de Saint-Chély d'Apcher – Attribution du marché de travaux n° 2019-4-01.

Décision n° 2021-64 – Résiliation de la convention d'occupation conclue avec le Centre d'Economie Rurale de la Lozère pour la location de plusieurs bureaux à la Maison des Services Ruraux, Place du Foirail.

Décision n° 2021-65 – Résiliation de la convention d'occupation conclue avec la Chambre d'Agriculture de la Lozère pour la location de cinq bureaux et d'un bureau supplémentaire par voie d'avenant à la Maison des Services Ruraux, Place du Foirail.

Décision n° 2021-66 – Annulation de la décision n° 2021-40 autorisant la conclusion d'un bail avec Mme Victoire LUTZ pour la location d'un appartement.

Décision n° 2021-67 – Passation d'une convention tripartite de mise à disposition des installations sportives entre le Collège du Haut Gévaudan, le Département de la Lozère et la commune, pour une durée de trois ans.

Décision n° 2021-68 – Conclusion d'un contrat de prestation de service avec l'association La Déryves pour l'organisation d'un concert le 13 juillet 2021 à Saint-Chély d'Apcher.

Décision n° 2021-69 – Résiliation à la date du 15 juillet 2021 de la convention d'occupation conclue avec le Laboratoire d'Analyses Médicales « OXYLAB », pour la mise à disposition du bâtiment de l'ancien Office de Tourisme afin d'effectuer des prélèvements COVID 19.

Le Conseil Municipal, Madame le Maire entendu,

-PREND ACTE que les décisions du Maire qui précèdent, prises dans le champ des délégations accordées par délibération n° 2020-25 du 24 juin 2020 lui ont bien été présentées.

Madame le Maire s'attache à exposer plus en détail les trois décisions suivantes :

« - La décision n° 2021-63 qui désigne le prestataire avec la signature de l'acte d'engagement. En effet, la commission d'appel d'offre avait à l'automne 2019 retenu le groupement d'entreprise OTV-BATR48-EIFFAGE ENERGIE-EPUR. Ce groupement en avait été informé par l'ancienne municipalité, par lettre datée du 21 novembre 2019, mais la procédure d'attribution n'était pas allée à son terme. Nous avons donc dû reprendre le dossier, partir à la pêche aux documents, recontacter l'entreprise afin de s'assurer que l'offre de prix était toujours maintenue, et dès réception de leur réponse, nous avons pris la décision correspondante, transmise à la Préfecture le 30 juin 2021.

- La décision n° 2021-62 concernant toujours la station d'épuration mais qui vise l'attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage lancé sous forme de lettre de consultation. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribuée à la société BERIM INGENIERIE – 93695 PANTIN. La mission d'assistance couvre l'ensemble du dossier de la station d'épuration, de la désignation de l'entreprise titulaire du marché, en passant par toute la phase travaux jusqu'à leur réception et à la mise en service totale de l'ouvrage. La décision a également été transmise à la Préfecture le 30 juin 2021.

- La question du permis de construire est également abordée, il est en cours d'instruction auprès des services de l'État et devrait être délivré dans les meilleurs délais. Nous tenons à préciser que le permis de construire aurait pu être déposé bien avant par l'ancienne municipalité.

- Madame le Maire tient également à souligner la décision n° 2021-61 qui concerne l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques. Il s'agit d'un CITROEN JUMPY, acheté à la société HAON AUTOMOBILES Agent CITROEN à Saint-Chély d'Apcher. Cet achat permettra aux services techniques d'avoir un véhicule neuf sur un parc vieillissant tout en adoptant les nouvelles normes en vigueur ».

2 – Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif – Exercice 2020

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Par contrat de délégation de service public entré en vigueur en date du 11 octobre 2013, la commune a délégué la gestion de son service public de distribution d'eau potable à VEOLIA EAU pour une durée de 10 ans (31 décembre 2023).

Le délégataire a ainsi en charge les prestations principales suivantes :

- la production de l'eau, comportant la distribution et le traitement de l'eau ;
- la distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- le renouvellement des équipements électromécaniques, des canalisations, des branchements et des compteurs d'eau existants ;
- le service à la clientèle : souscription des abonnements, relève des compteurs, information aux consommateurs, émission et recouvrement des factures.

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'entreprise VEOLIA EAU a transmis le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public de distribution d'eau, ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Ce rapport est assorti d'annexes.

Ayant répondu favorablement à l'invitation de la commune, le représentant du délégataire dans le département M. Frédéric MAHEUX, présente le rapport annuel à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de service public d'alimentation en eau potable attribuée à VEOLIA EAU,

Considérant que ce dernier est tenu de présenter chaque année un compte-rendu technique et financier,

Considérant que selon l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce compte-rendu doit être présenté à la collectivité – maître d'ouvrage, celui-ci permettant en effet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

Considérant que dès la communication de son rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante qui suit,

Vu le rapport et ses annexes joints à la présente délibération,

Vu la présentation synthétique des données assurées en séance par le représentant du délégataire,

Sur l'invitation de Madame le Maire,

DECIDE :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel du délégataire de service public d'alimentation en eau potable - VEOLIA EAU, pour l'année 2020.

-Vote : Unanimité.

3 – Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif – exercice 2020

Madame le Maire développe au Conseil Municipal :

VEOLIA EAU est aussi délégataire du service public d'assainissement collectif, développé sur la commune.

Au même titre que l'eau potable, il est tenu de produire un rapport annuel, à valeur de compte rendu technique et financier. Ce rapport doit permettre à l'autorité d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Quelques éléments synthétiques peuvent en être extraits, à savoir :

Eléments du contrat : - Nature du contrat : Affermage
- Date du début du contrat : 11 octobre 2013
- Date de fin de contrat : 31 décembre 2023

Eléments techniques : - Nombre d'abonnés au 31 décembre 2020 : 2.005
- Installations de dépollution : 5
- Capacité de dépollution : 8.000 EH
- Poste de relevage : 6
- Longueur du réseau curé : 2.975 ml
- Assiette de la redevance : 180.139 m3

A l'identique de l'eau potable, la société VEOLIA EAU a transmis le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public d'assainissement, ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Ce rapport est aussi assorti d'annexes.

Ayant répondu favorablement à l'invitation de la commune, le représentant du délégataire dans le département, M. Frédéric MAHEUX, de venir présenter le rapport annuel devant l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de service public de l'assainissement collectif attribuée à VEOLIA EAU,

Considérant que ce dernier est tenu de présenter chaque année un compte-rendu technique et financier,

Considérant que selon l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce compte-rendu doit être présenté à la collectivité – maître d'ouvrage, celui-ci permettant en effet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

Considérant que dès la communication de son rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante qui suit,

Vu le rapport et ses annexes joints à la présente délibération,

Vu la présentation synthétique des données assurées en séance par le représentant du délégataire,

Sur l'invitation de Madame le Maire,

DECIDE :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif - VEOLIA EAU, pour l'année 2020.

-Vote : Unanimité.

4 – Ouverture dérogatoire des commerces le dimanche – Année 2021

M. Christophe GACHE, 1^{er} Adjoint, rapporte :

Par délibération n° 2020-128 du 27 novembre 2020, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail les dimanches 11 avril et 19 décembre 2021, en application de l'article L 3132-26 du Code du travail, issu de la loi du 06 août 2015, par la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Celui-ci dispose en effet que « dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu, normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire après avis du Conseil Municipal. Le nombre de dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante ».

Il précise en outre lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération prise dans le délai de deux mois à compter de la décision, son avis est réputé favorable.

Par lettre recommandée en date du 03 mai 2021, la société RAGT a fait savoir qu'elle était intéressée d'ouvrir de manière exceptionnelle le dimanche 12 décembre 2021, en lieu et place du dimanche 19 décembre 2021.

Ce questionnement a obligé la municipalité à solliciter de nouveau l'Association des Artisans et Commerçants Barrabans (AACB) sur cette question.

Sa réponse reçue le 04 juin 2021 est jointe en annexe.

L'association souhaite en réalité bénéficier de davantage de dimanches, à la faveur du déconfinement qui se confirme, à savoir, les 18 et 25 juillet 2021, les 1^{er}, 08, 15, 22 et 29 août 2021, ainsi que les 05, 12 et 19 décembre 2021, soit un total de dix dimanches.

L'ouverture dérogatoire des dimanches peut être aménagée en cours d'année, sous réserve que le premier dimanche concerné par la modification, se présente au moins deux mois, avant la date de saisine.

En l'espèce, plusieurs dimanches demandés en supplément ne peuvent donc convenir.

Mais, selon les dates déjà retenues, Madame le Maire propose de délivrer un avis favorable aux dimanches supplémentaires suivants :

- Le dimanche 29 août 2021,
- Les dimanches 05 et 12 décembre 2021.

L'assemblée délibérante est donc de nouveau appelée à se prononcer sur ce point, pour l'année 2021, étant précisé que les organisations syndicales des professionnels du commerce ont été consultées le 11 juin 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L 3132-26 à L 3132-27 et R 3132-21,

Vu la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la loi n° 2016-1088 du 08 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la délibération n° 2020-128 du 27 novembre 2020 émettant un avis favorable, à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail les dimanches 11 avril et 19 décembre 2021,

Vu la lettre de l'Association des Artisans et Commerçants Barrabans, demandant de bénéficier des nouvelles dates d'ouverture dérogatoire des commerces le dimanche,

Vu la sollicitation des organisations syndicales effectuée le 11 juin 2021, sur le sujet par la municipalité,

Entendu l'exposé de M. Christophe GACHE, 1^{er} adjoint, et après en avoir délibéré :

DECIDE :

- de délivrer un avis favorable à l'ajout des dates suivantes pour l'ouverture dérogatoire des commerces de Saint-Chély d'Apcher le dimanche, en complément de la délibération n° 2020-128 adoptée le 27 novembre 2020 :

- * le dimanche 29 août 2021,
- * les dimanches 05 et 12 décembre 2021.

- d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Vote : Unanimité

5 – Informations diverses

• **Abattoir municipal**

Madame le Maire signale qu'une réflexion est engagée pour la réouverture de l'abattoir de Saint-Chély d'Apcher, en raison des demandes multiples reçues en mairie de la part :

- des éleveurs,
- et de l'entreprise COBOSUD, groupement de bouchers de la région.

Un cabinet spécialisé a été contacté en vue de réaliser une étude de faisabilité, basé sur un état des lieux précis. L'étude est initiée par la commune, puisque les locaux sont sa propriété. S'il y a une suite donnée, le relais sera pris par la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, celle-ci ayant la compétence développement économique.

• **Enquête publique pour l'agrandissement de l'atelier de tôlerie de l'ESAT de Civergols :**

Elle se déroule du 26 juillet au 10 août 2021 inclus.

• **Festivités d'été :**

Le programme concocté est en cours, malgré des conditions météorologiques défavorables. Des remerciements appuyés sont délivrés à l'adjointe en charge des activités culturelles, Mme Cécile BOULLE, pour son investissement.

• **Ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire**

Mme Anne-Marie DUPEYRON interroge sur la date possible d'ouverture. M. Christophe GACHE, 1^{er} Adjoint et Président de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, indique que l'accord des professionnels de santé se formalise, plusieurs ayant déjà accepté les conditions de prise de location des box. Il précise que le premier loyer sera exigible à la date du 1^{er} janvier 2022. La priorité est donnée avant tout à l'accueil des généralistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Secrétaire de Séance,
M. Christophe BUFFIERE



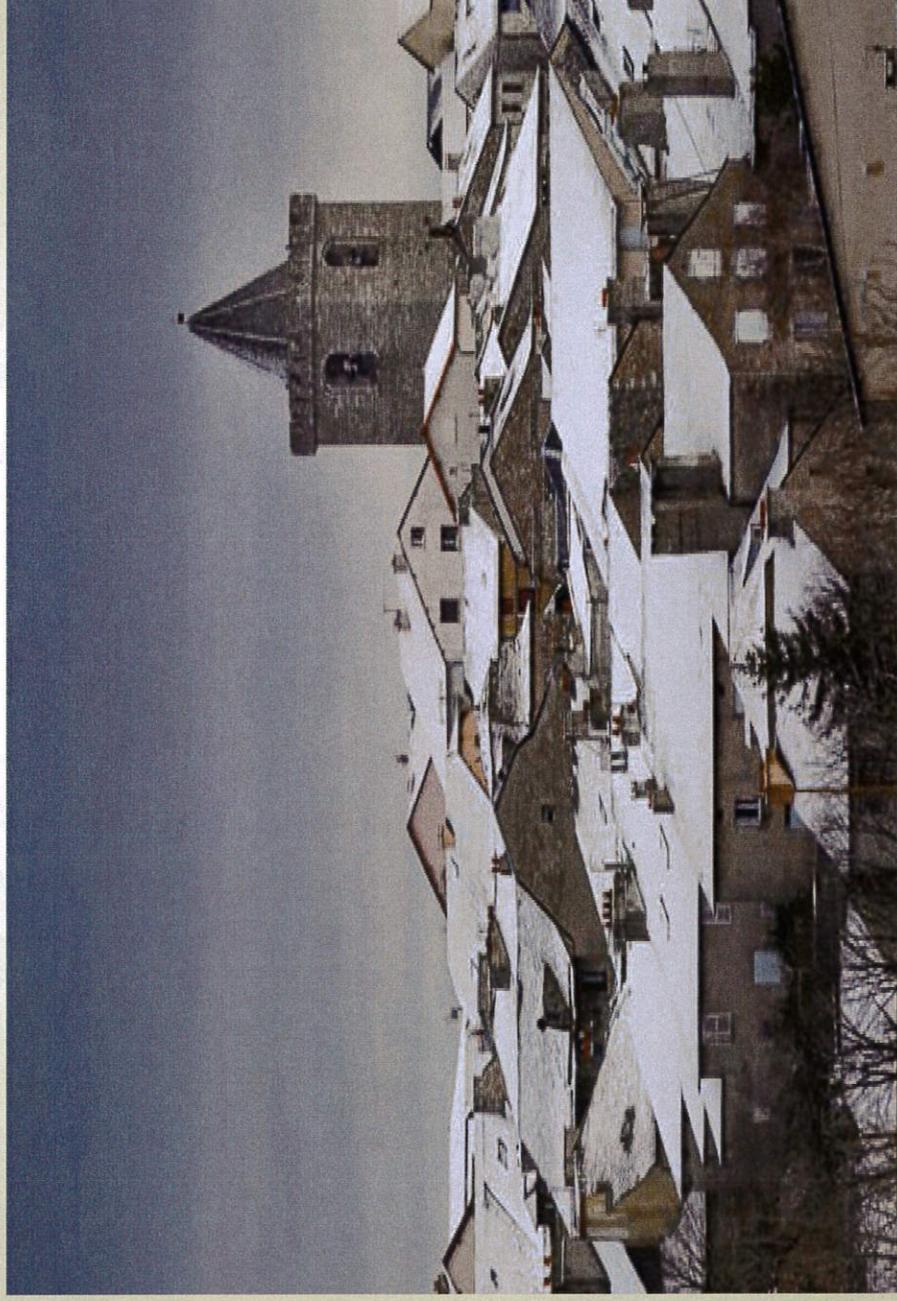
Madame le Maire,
Christine HUGON



Commune de St Chély d'Apcher

Service de l'assainissement

Compte-rendu d'activité 2020



Situation contractuelle

► Le service délégué

La gestion du contrat de St Chély d'Apcher a été confiée à VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux dans le cadre d'un contrat de type Affermage.

► Exploitation du service

Dépollution, Gestion clientèle, Refoulement, Relèvement, Collecte eaux usées, facturation, recouvrement

► Origine de la délégation

Date de prise d'effet du contrat : 31/10/2013

Échéance le 31/12/2023

Caractéristiques techniques du service

- ▶ Installations du service
- ▶ 1 usine(s) de dépollution d'une capacité totale de 8 000EH
- ▶ 6 postes de relèvement
- ▶ Longueur totale du réseau : 42,15 kilomètres

Chiffres clés

- Assiette de la redevance : 180 139m³ facturés
- Nombre de communes raccordées : 1
- Nombre d'usagers : 2005

Données clientèle et assiette de la redevance

► Divers clients

2020
145
7,4 %

Nombre annuel de demandes d'abonnement

Taux de mutation

Nombre de clients - Assiette de la redevance :

Nombre d'habitants (clients) desservis (estimation)	2019	2020	N/N-1
Abonnés sur le périmètre du service	4 768	4 746	- 0,46%
Autres services (réception d'effluent)	1 976	2 005	1,5%
Assiette de la redevance (m3)	0	0	0,0%
	187 054	180 139	- 3,7%

Interventions préventives et curatives

➤ Interventions de curage :

Interventions curatives	2019	2020	N/N-1
Nombre de désobstructions	13	24	84,6%
sur branchements	6	12	100%
sur canalisations	7	12	71,4%
Longueur de canalisation curée (ml)	3 170	2 975	- 6,2%

Interventions de curage	2019	2020	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	19	14	- 26,3%
Longueur de canalisation curée à titre préventif (ml)	3 170	2 975	- 6,2%
Longueur de canalisation curée à titre curatif (ml)	540	350	- 35,2%

INTERVENTIONS DE DESOBSTRUCTIONS ET CURAGE

Lieu ou ouvrage	Description
Rue des Castors	1 désobstruction branchement - 10/04/2020
Rue des Avernoes	1 désobstruction branchement - 03/05/2020
Rue du Mont Mouchet	1 désobstruction branchement - 02/06/2020
Rue des Lilas	1 désobstruction branchement - 17/06/2020
Rue des Castors	1 désobstruction branchement - 05/08/2020
Rue du Granit	1 désobstruction branchement - 10/08/2020
Avenue de la Gare	1 désobstruction branchement - 11/09/2020
Lofissement la Vignole	1 désobstruction branchement - 18/09/2020
Place du Foirail	1 désobstruction branchement - 08/10/2020
Place le Toural	1 désobstruction branchement - 02/11/2020
Rue Guillaume de Chaulhac	1 désobstruction branchement - 28/11/2020
Rue des Jardins	1 désobstruction branchement - 29/12/2020
Rue Théophile Roussel	1 désobstruction réseau - 05/03/2020
40 Grande Rue	1 désobstruction réseau - 10/03/2020
Rue des Castors	1 désobstruction réseau - 10/04/2020
Sarroul	1 désobstruction réseau - 14/04/2020
Espouzolles	1 désobstruction réseau - 10/06/2020
Sarroul	1 désobstruction réseau - 15/06/2020
Sarroul	1 désobstruction réseau - 25/06/2020
Rue du Portalet	1 désobstruction réseau - 31/07/2020
Espouzolles	1 désobstruction réseau - 12/08/2020
Le Bressal	1 désobstruction réseau - 27/10/2020
Rue de la Gravière	1 désobstruction réseau - 30/11/2020
Rue du Barruel	1 désobstruction réseau - 23/12/2020
Rue des Castors	Curage curatif: 50 ml - 10/04/2020
Sarroul	Curage curatif: 50 ml - 14/04/2020
Sarroul	Curage curatif: 50 ml - 15/06/2020
Rue du Portalet	Curage curatif: 50 ml - 25/06/2020
Espouzolles	Curage curatif: 50 ml - 31/07/2020
Rue de la Gravière	Curage curatif: 50 ml - 12/08/2020
Cité de l'Usine	Curage curatif: 50 ml - 30/11/2020
Route de Chassignole	Curage préventif: 180 ml - 06/01/2020
Rue des Casiors	Curage préventif: 120 ml - 15/01/2020
Route de Chassignole	Curage préventif: 60 ml - 22/01/2020
Cité de l'Usine	Curage préventif: 80 ml - 29/01/2020
Rue des Casiors	Curage préventif: 60 ml - 02/03/2020
Rue des Lilas	Curage préventif: 200 ml - 19/05/2020
Rue de la Pierre Plantée	Curage préventif: 150 ml - 27/08/2020
Bel Horizon	Curage préventif: 200 ml - 27/08/2020
Rue des Combelles	Curage préventif: 180 ml - 16/09/2020
Rue des Combelles	Curage préventif: 200 ml - 17/09/2020
Allée des Myosotis	Curage préventif: 200 ml - 18/09/2020
Rue des Combelles	Curage préventif: 185 ml - 28/09/2020
Cité de l'Usine	Curage préventif: 80 ml - 28/09/2020
Avenue de Paris	Curage préventif: 150 ml - 12/11/2020
Avenue de Paris	Curage préventif: 310 ml - 25/11/2020
Rue des Castors	Curage préventif: 400 ml - 26/11/2020
Rue des Castors	Curage préventif: 220 ml - 26/11/2020

INTERVENTIONS SUR POSTES DE RELEVAGE

Lieu ou ouvrage

CIVERGOLS
Rte de Brassac
La Vignole
Z.I
CHANDAISON
COUDERC
STEP

Description

Nettoyage PR Civergols le 04/02/2020
Nettoyage PR Pierre (Rte de Brassac) le 23/04/2020
Nettoyage PR La Vignole le 13/11/2020
Nettoyage PR Z.A le 13/11/2020
Nettoyage PR Chandaizon le 17/11/2020
Nettoyage PR Couderc le 17/11/2020
Nettoyage PR STEP le 23/11/2020

30 interventions de pompage des surnageants du clarificateur

Boues et sous-produits - Energie

● Boues évacuées

ST CHELY D'APCHER

Boues évacuées

● Energie

Energie relevée consommée (kWh)

Produit brut (T)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination conforme (%)
------------------	---------------------	-------------	--------------------------

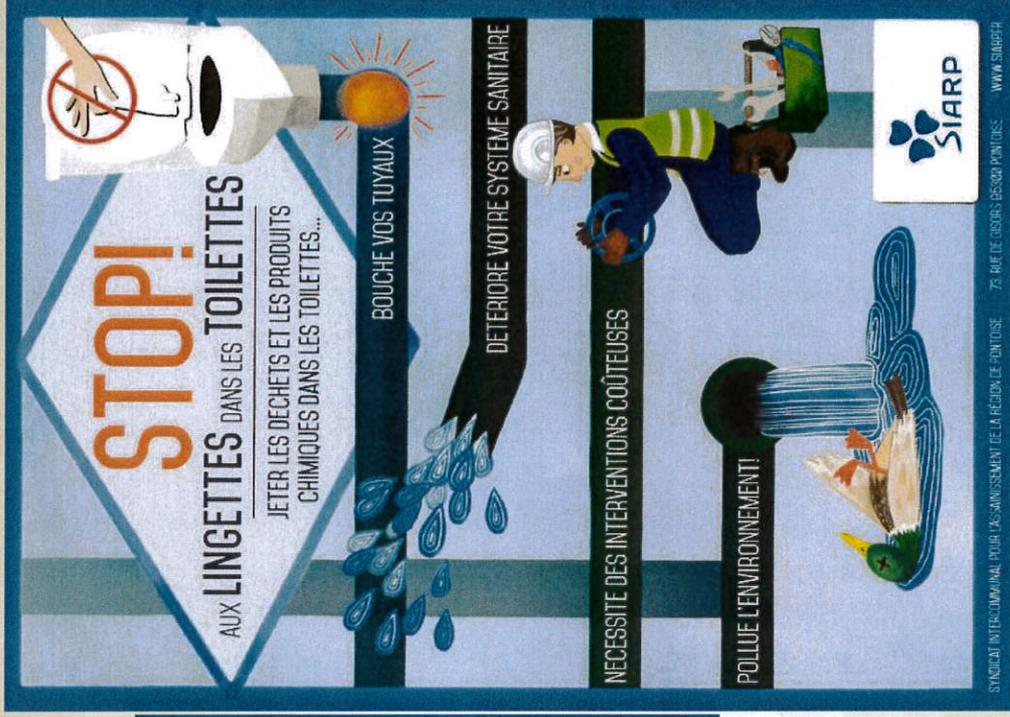
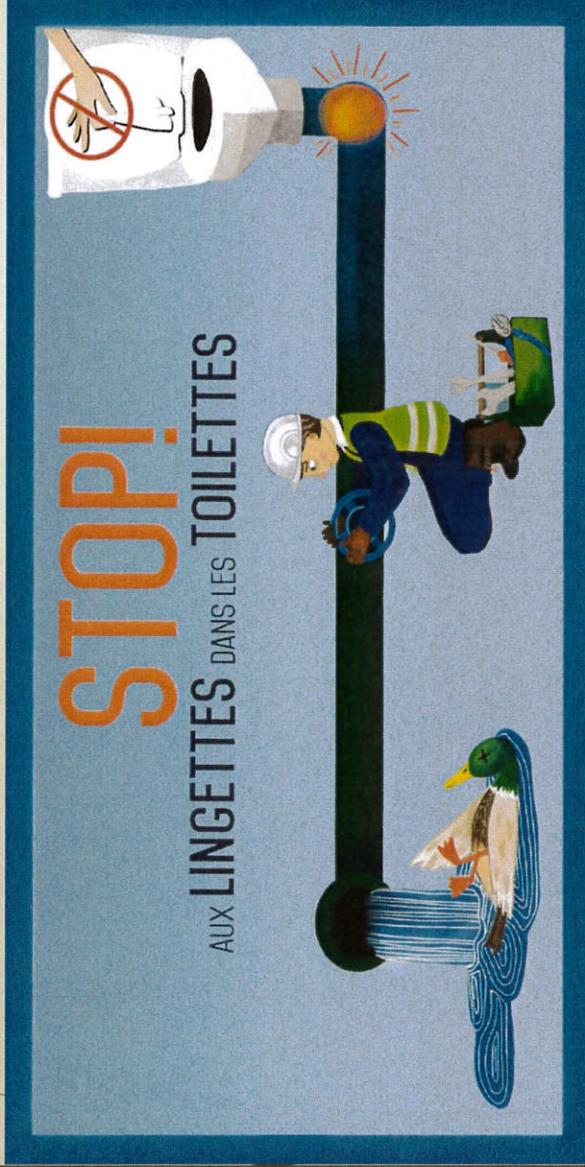
165,8	36,1	21,77	100 %
-------	------	-------	-------

2019	2020	N/N-1
227 682	217 359	- 4,5%

Le prix du Service

ST CHELY D'APCHER Prix du service de l'assainissement collectif	Qté	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Abonnement (2 fois/an)	2	15,7980	36,19	34,76	- 3,95%
Consommation part communale	120	1,3300	175,56	175,56	0,00%
Consommation Organismes publics	120	1,0057	139,75	132,75	- 5,00%
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120	0,250	33,00	33,00	0,00%
Total TTC			384,50	376,07	- 2,19%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,20	3,13	

Message à faire passer



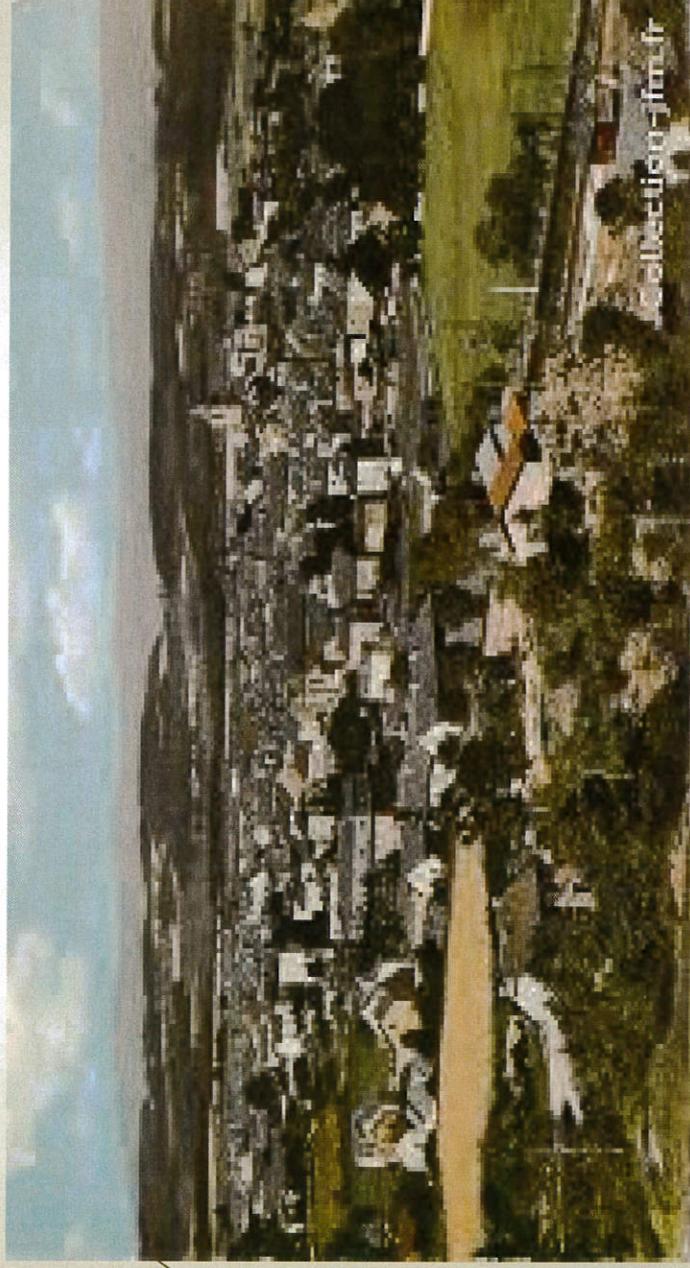
Merci de votre attention



Commune de St Chély d'Apcher

Service de l'eau

Compte-rendu d'activité 2020



Situation contractuelle

► Le service délégué

La gestion du contrat de St Chély d'Apcher a été confiée à VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux dans le cadre d'un contrat de type Affermage.

► Exploitation du service

Compteurs eau froide (télé-relève), Distribution, Gestion clientèle, Production, Branchements, facturation, recouvrement

► Origine de la délégation

Date de prise d'effet du contrat : 31/10/2013

Échéance le 31/12/2023

Gestion du service

- Chiffres clés
 - 21 62 abonnés
 - 2528 compteurs
 - 15 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 1 975 m³
 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³: 1,97 euros

Volumes mis en distribution

	2019	2020	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)			
MARGERIDE	244 341	275 054	12,6%
ROCHER BLANC	46 108	57 897	25,6%
ESPOUZOLLES	2 564	2 774	-9,5%
FOSSES	3 515	3 180	10,9%
HERBOUZE	4 104	4 410	7,5%
SARROUL	3 151	2 612	-17,1%
Volume prélevé	303 783	345 927	N/N-1
Besoin des usines	4 000	14 452	13,9%
Volume produit (m3)	299 783	331 475	261,3%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	-	-	10,6%
Volume mis en distribution (m3)	299 783	331 475	-
			10,6%

DONNEES CLIENTELE

• Volumes facturés, en m3, durant l'exercice

Volume vendu selon le décret (m3)	2019	2020	N/N-1
Sous-total volume vendu aux abonnés du service domestique ou assimilé	250 488	242 264	-3,3%
autre que domestique	250 488	242 264	-3,3%
	220 322	218 855	-0,7%
	30 166	23 409	-22,4%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	-	-	-

• Principaux Abonnés

Abattoirs	2019	2020	N/N-1
CAS	2 167	117	-94,6%
CAT CIVERGOLS	3 709	3 747	-1,0%
CES - ECOLES	11 021	6 467	-41,3%
HOPITAL	2 239	1 259	-43,8%
PISCINE	9 700	10 491	8,2%
SACRE CŒUR	7 305	6 292	-13,9%
ARCELOR MITTAL	12 452	6 854	-45,0%
BRASSAC	24 524	19 484	-20,6%
	840	837	-0,4%

ACTIVITE 2020 - FAITS MARQUANTS

- ▀ Volumes vendus en 2020: 242 264 m³ (en baisse de 3,3% par rapport à 2019 – 250 488m³)
- ▀ 46 compteurs ont été renouvelés sur l'exercice. L'ensemble des compteurs est équipé d'une tête émettrice
- ▀ Le rendement de réseau se maintient à un bon niveau et s'élève à 79,4% chiffre bien supérieur au grenelle 2 (67,69%).(A titre de comparaison, le rendement global sur le département est de 70,2%)
- ▀ Le linéaire inspecté dans le cadre de recherches de fuites atteint 3 370 ml de réseau (Sectorisation et pose de loggers).
- ▀ 9 fuites réparées en 2020 dont 7 sur le réseau.
- ▀ Tous les réservoirs ont été nettoyés
- ▀ 5 branchements neufs réalisés en 2020
- ▀ Taux de mutations: 7,3 %
- ▀ Comme en 2018 et 2019, l'automne 2020 a été particulièrement tendu au niveau des ressources en eau et plus particulièrement au niveau de la ressource principale de la Margeride.
- ▀ Du 14 Septembre au 06 Octobre 2020 : en raison de la faible pluviométrie, ouverture en accord avec ARS de la retenue d'eau à Mialanes puisque le débit de la Margeride était < à 23 m³/h.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

- ▶ Equipement hydraulique (réserve incendie) du réservoir d'Espouzolles
- ▶ Capteur de niveau Réservoir des Combes
- ▶ Télégestion réservoir du CAT
- ▶ Pompe de transfert la Croix des Anglais
- ▶ Surpresseur d'air la Croix des Anglais
- ▶ Sonde de conductivité la Croix des Anglais
- ▶ Débitmètre captage Les Ducs/Le Malzieu
- ▶ Regard adduction La Margeride

TRAVAUX A PREVOIR

- ▶ Prévoir le changement de la canalisation Lotissement des Peupliers.
- ▶ Prévoir le changement de la canalisation de la rue des Jardins.
- ▶ Renforcer la canalisation route de Chambareilles et la mailler avec la voie Romaine. Il conviendrait également de mettre en place un hydro-stabilisateur de pression amont au niveau du branchement de la Piscine puisque des problèmes de débit chez les clients sont de plus en plus fréquents du fait du développement du quartier.
- ▶ Captages de la Margeride: faire intervenir des engins mécaniques pour abattage et dessouchage des arbres et débroussaillage de tous les périmètres rapprochés et éloignés

Le prix du Service

	Volume	Prix Au 01/01/21	Montant Au 01/01/20	Montant Au 01/01/21	
ST CHELY D'APCHER					N/N-1
Prix du service de l'eau potable					
Abonnement (2 fois/an)			32,95	33,16	0,63%
Consommation tranche 1	60	0,3748	23,73	23,87	
Consommation tranche 2	60	1,0057	63,26	63,66	
Part communale					
Consommation	120	0,49	62,03	62,03	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,09	11,39	11,39	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,33	41,78	41,78	
Total TTC			235,14	235,89	0,32%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,96	1,97	

